

Après la surprenante charge du ministre de la Justice contre Ahmed Ouyahia

## Le RND réplique à Tayeb Louh



Rien ne va plus entre Ahmed Ouyahia et Tayeb Louh. ©D. R.

**Le parti d’Ahmed Ouyahia a qualifié les propos de Louh d’“accusations gratuites” et estime qu’ils portent “atteinte à la morale des juges indépendants et respectables”.**

La volée de bois vert qu’a reçue le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, de la part de Tayeb Louh, ministre de la Justice, garde des Sceaux, depuis Oran où il était en visite avant-hier, a visiblement irrité le Rassemblement national démocratique (RND) qui a réagi, hier, via un communiqué fait intégralement de rappels. Dans son réquisitoire contre Ouyahia, Louh n’avait pas hésité, pour rappel, à convoquer l’épisode de l’emprisonnement de cadres durant les années 90. “Il faut rappeler à tous les Algériennes et Algériens que suivant les orientations du président de la République et conformément à son programme complémentaire dans tous les secteurs, les abus dont ont été victimes dans les années 1990 les cadres de l’État font partie du passé et ne peuvent en aucun cas se reproduire”, avait-il, en effet, déclaré dans sa charge contre Ahmed Ouyahia. Le ministre de la Justice, ne se limitant pas à rappeler cet épisode, a poussé un peu plus le bouchon en égratignant le Premier ministre sur les propositions de taxes sur les documents biométriques qu’il avait introduites dans la loi de finances 2018. “Dans la dernière loi de finances, des taxes allaient être imposées au simple citoyen sur les documents biométriques, comme la carte d’identité et le passeport. Quand elles sont arrivées au niveau du Conseil des ministres, qui les a annulées ? Le président Bouteflika, bien sûr”, a attaqué, sans retenue, Tayeb Louh. Même le ministre n’a pas cité nommément Ouyahia, il en a assez dit pour que chacun comprenne qu’il visait bel et bien le secrétaire général du RND. Face à cette attaque à laquelle personne, à vrai dire, ne s’attendait puisqu’elle reflète le manque d’homogénéité au sein de l’Exécutif, c’est donc le parti du Premier ministre qui répond mollement via un communiqué. En effet, le RND s’est, toutefois, contenté d’apporter des précisions sur l’affaire des cadres emprisonnés en réfutant l’implication d’Ahmed Ouyahia. “Encore une fois, des voix se sont élevées contre le SG du parti, Ahmed Ouyahia, pour faire référence à cette opération de cadres incarcérés au début des années 90”, a écrit le RND, précisant qu’“une dizaine de cadres ont réellement été

emprisonnés, et non des milliers, comme le répètent certains”. Le parti d’Ouyahia a ajouté, dans ce sillage, que “ces accusations sont gratuites du moment que le SG du parti n’était pas le ministre de la Justice à l’époque des faits”. Ahmed Ouyahia était alors chef de gouvernement. Dans son communiqué, le RND explique que les intentions de Louh, en attaquant Ouyahia, “ne sont pas cachées”, d’où l’opportunité, explique le parti, d’apporter des éclairages et des vérités concernant cette affaire. “M. Ouyahia n’était pas en charge du secteur de la justice, donc l’accuser d’avoir emprisonné des cadres est une accusation injustifiée et diffamatoire, et constitue une atteinte à la morale des juges indépendants et respectables”, écrit le RND. Par ailleurs, le RND a mis en avant les efforts d’Ahmed Ouyahia, en tant que ministre de la Justice dans le gouvernement Benbitour en 1999, qui visaient, selon son parti, “à renforcer l’indépendance des juges et à protéger les cadres de l’État”. Le RND précise qu’Ahmed Ouyahia avait instruit “toutes les juridictions, au printemps 2000, interdisant toute interférence du ministère dans leur travail”. Comme il avait interdit à ces mêmes juridictions “de demander une quelconque orientation dans l’exécution de leurs missions”, ajoute-t-on du côté du RND. Le communiqué a souligné qu’Ouyahia a veillé au respect de cette instruction d’une manière “stricte” et que des cadres du ministère avaient été “limogés pour avoir enfreint l’instruction”. La réplique du RND revient également sur une autre décision d’Ouyahia, celle qui consistait en l’amendement du code de procédure pénale, dont le but était d’empêcher toute poursuite contre des cadres dirigeants sans plainte émanant des responsables de l’entreprise concernée”, regrettant, comme pour faire pièce à Louh, que cette décision ait été annulée, avant l’intervention du chef de l’État qui l’avait “réhabilitée en 2016”.

**Mohamed Mouloudj**